

Ensemble

pour ta santé mentale



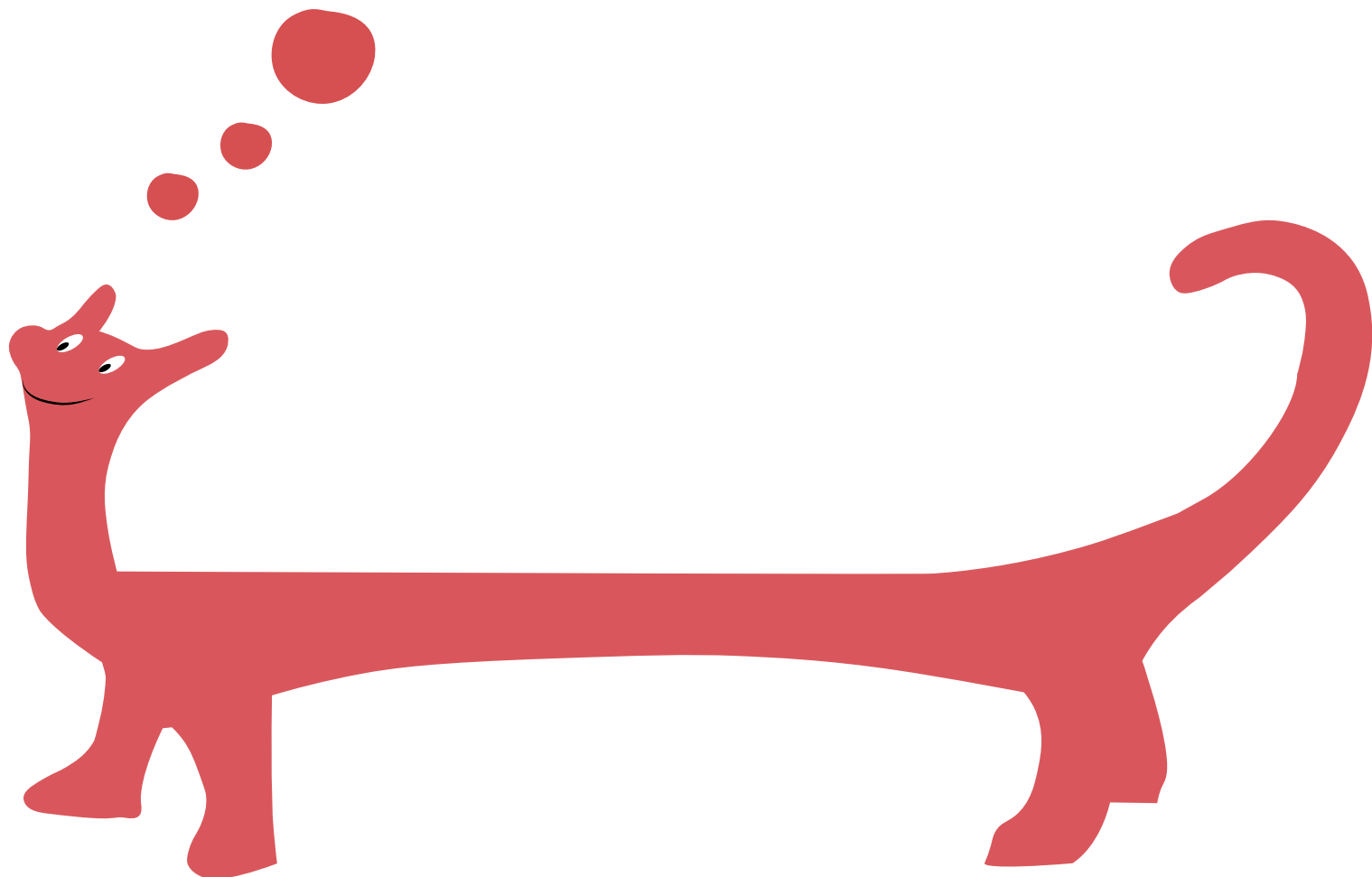
Livret d'accueil des enfants hospitalisés



Bonjour !

**Je m'appelle César et je vais t'accompagner
durant toute la lecture de ce livret.**

**Je suis là pour te guider et te donner des
informations pour que ton séjour se passe
dans les meilleures conditions.**



Tu es hospitalisé au CESAME ; ce livret est fait pour toi.

Il va t'aider à comprendre comment va se passer ton séjour. Tu y trouveras des informations importantes, comme les démarches à faire avec tes parents ou représentants légaux, le fonctionnement de ton unité, les services proposés, ainsi que des repères utiles pour ton entourage. Dans ces pages, tu verras aussi des QR codes. Avec tes parents ou tes proches, vous pourrez les scanner pour accéder à des informations plus détaillées sur ton hospitalisation.

Chaque jour, les équipes médicales, soignantes, sociales, administratives et techniques sont là pour t'écouter, répondre à tes questions, t'aider pour ton arrivée comme pour ton départ, et veiller à ce que tu te sentes en sécurité. N'hésite pas à leur parler de ta santé, ton confort et ton bien-être, qui sont très importants pour nous. Tu peux aussi trouver des informations à jour sur notre site internet.

Quand tu quitteras l'hôpital, un questionnaire de satisfaction anonyme te sera donné. En le remplissant, avec l'aide de ton entourage si besoin, tu pourras nous dire ce que tu as pensé de ton séjour. Cela nous aide à améliorer la prise en charge des enfants et de leur famille.

Toutes les équipes du CESAME te remercient de ta confiance et te souhaitent un bon rétablissement.



M. Benoît FOUCHER, Directeur

Sommaire

ÉDITO	3
--------------	---



DÉCOUVRIR LE CESAME	7
----------------------------	---

Le CESAME en chiffres	9
Ta prise en charge	10
Nos lieux de soins	12



TON ARRIVÉE ET TON ACCUEIL	14
-----------------------------------	----

Informations à destination de tes représentants légaux

Formalités administratives	15
L'identification de votre enfant pour sa sécurité	16
Interprétariat	16
Service social hospitalier	17
Frais de séjour et transport	17
Affaires personnelles	18



TON SÉJOUR - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	20
--	----

1. Ta vie au sein de l'unité	21
Chambre	21
Repas	21
Traitements médicamenteux	22
Règles d'hygiène	22
Équipe pluridisciplinaire	23
Prestations multimédia	24
Visites	24
2. Ta vie personnelle et relationnelle	25
Déplacements et sorties	25
Courrier	25
Culture	25
Pratique culturelle	25



3. Règles de vie et sécurité.....	26
Ta sécurité, une priorité.....	26
Respect d'autrui.....	26
Respect des lieux et des équipements.....	27
Substances interdites, objets dangereux, alcool et tabac.....	27



LE CESAME S'ENGAGE À DES SOINS DE QUALITÉ.....28

Droit à des soins de qualité et sécurisés.....	29
Prise en charge de la douleur.....	29
COmité du MEdicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS).....	30
Alimentation.....	30
Santé sexuelle.....	30



TES DROITS.....31

Contacter la direction des usagers.....	32
Contacter la Commission Des Usagers.....	32
Contacter un médiateur.....	33
Droit à l'information et consentement aux soins.....	34
Tes informations personnelles et médicales.....	34
Accès au dossier médical.....	35



TA SORTIE.....36

Conditions de sortie.....	37
Préparer ta sortie.....	37
Associations d'usagers et de proches.....	38
Livret à l'usage des familles.....	39



ANNEXES.....40

Plan du centre Roger Misès.....	40
Contrat d'engagement contre la douleur.....	41
Charte européenne de l'enfant hospitalisé.....	42
Charte de la personne hospitalisée.....	43
Joue avec César.....	45

Découvrir le CESAME

ch-cesame-angers.fr
Établissement

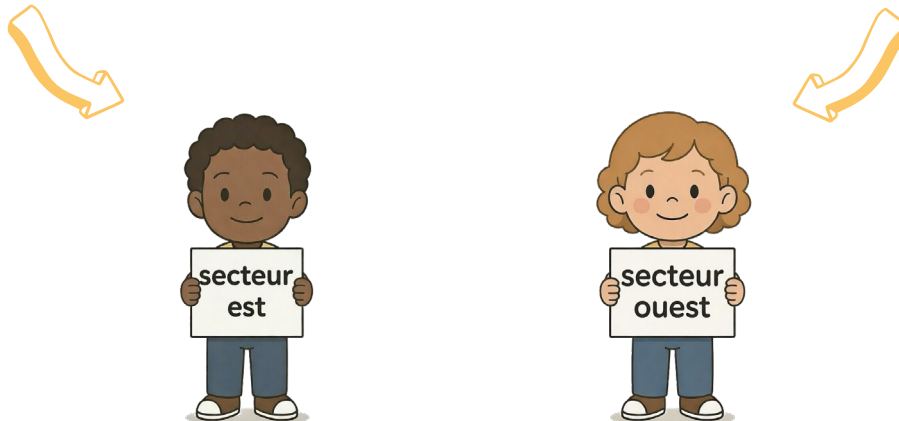
ou

**flashez ce
QR code**



Découvrir le CESAME

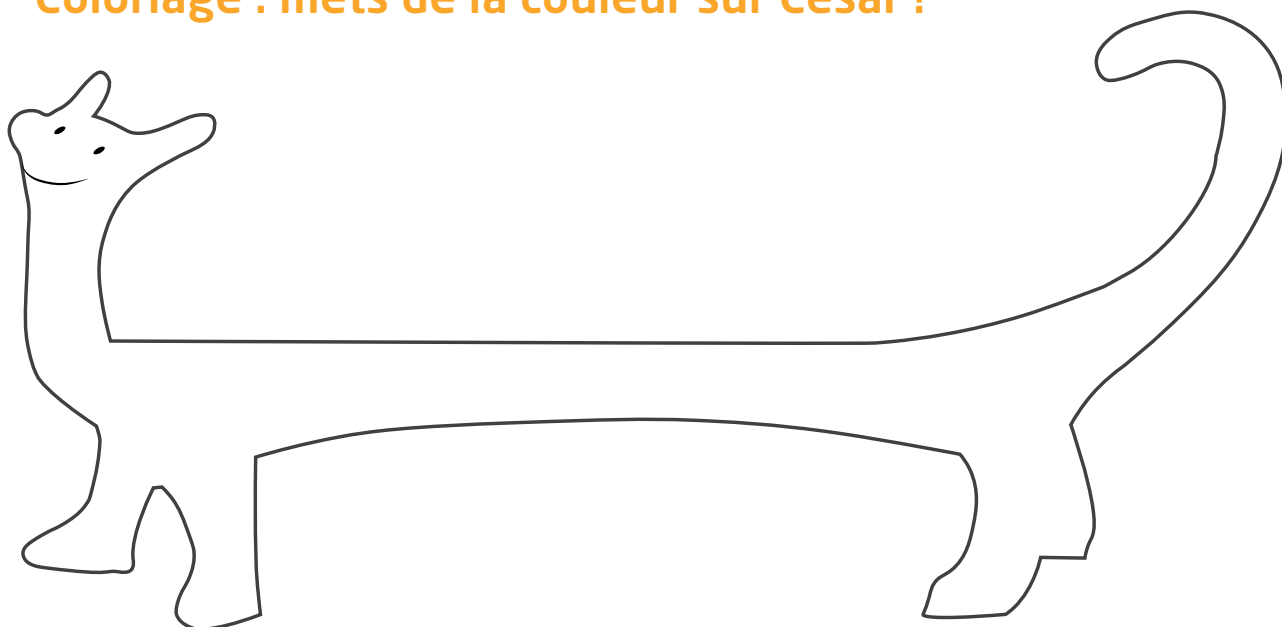
Si tu es hospitalisé ici, c'est parce que ton état de santé a besoin d'une attention particulière. Au CESAME, pour les enfants et les adolescents, il existe deux grandes zones de soin, appelées secteurs :



Selon l'endroit où tu habites, tu dépends de l'un de ces deux secteurs.

Dans ton secteur, une équipe composée de plusieurs professionnels s'occupe de toi : médecins, infirmiers, psychologues, éducateurs et autres adultes formés pour t'aider à aller mieux. Ils peuvent te proposer des consultations, un accompagnement et, si besoin, une hospitalisation.

Coloriage : mets de la couleur sur César !



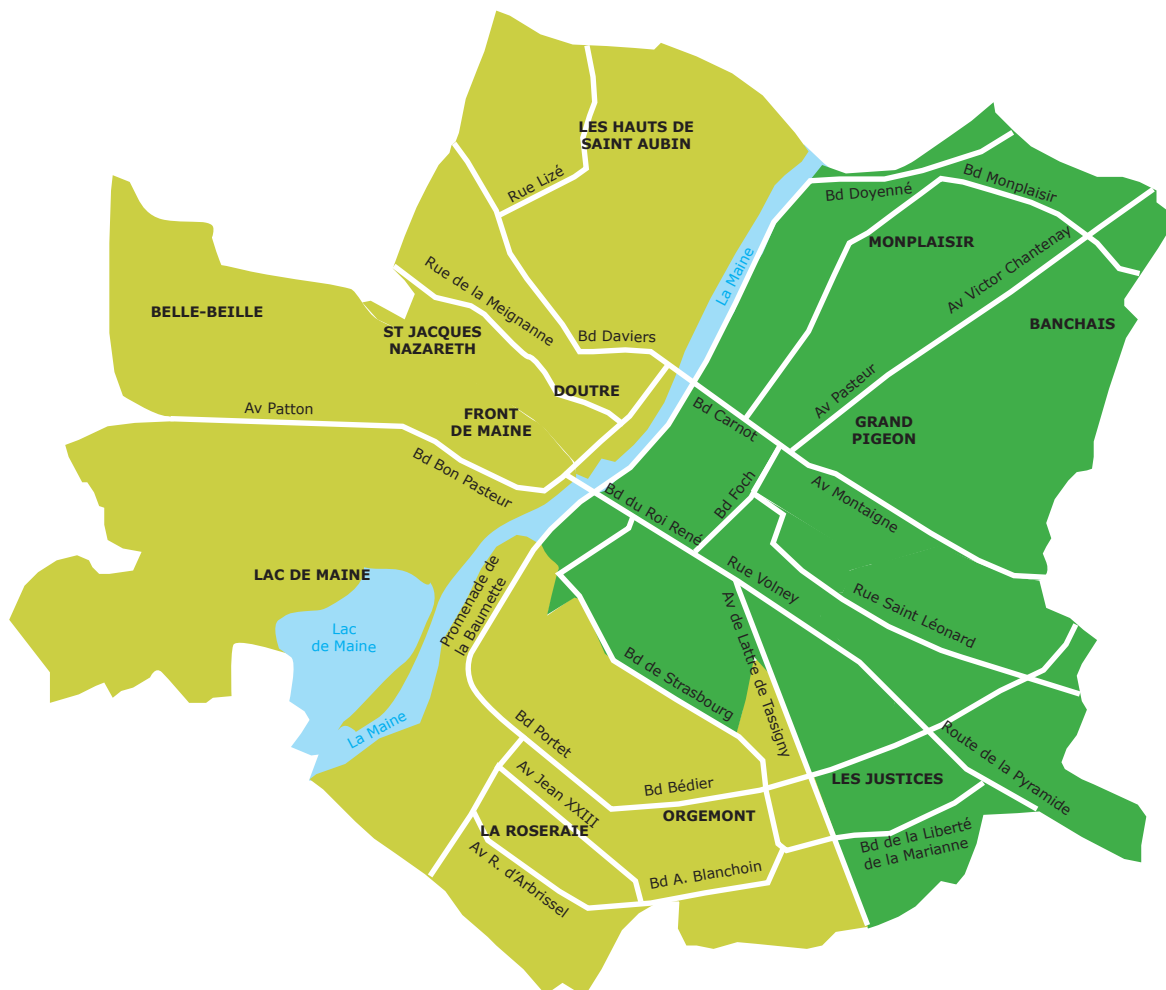
Sectorisation pédopsychiatrie du CESAME



Pour connaître le secteur
dont tu dépends,
flashez ce QR code



Sectorisation pédopsychiatrie



Pôle de pédopsychiatrie Roger Misès

Secteur pédopsychiatrie-Ouest

Secteur pédopsychiatrie-Est

Le CESAME en chiffres

Le CESAME est un hôpital public spécialisé dans la santé mentale. Il s'occupe des habitants du Maine-et-Loire.

Depuis très longtemps, il accueille et accompagne des enfants, des adolescents et des adultes pour les aider à aller mieux.



Quelques chiffres sur le CESAME (2024)

Environ

15 500



La plupart sont suivies sans être hospitalisées

personnes sont accompagnées chaque année

+ 1400

professionnels travaillent au CESAME : beaucoup d'entre eux se forment chaque année pour mieux soigner

250

lits disponibles pour les personnes qui doivent rester à l'hôpital

La grande majorité des patients se disent satisfaits de leur prise en charge.



Focus sur la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent au CESAME (2024)



18

Dans tout le Maine-et-Loire, il existe 18 places d'hospitalisation complète pour les enfants et les adolescents, réparties dans deux unités du CESAME.

La prise en charge

Selon ce dont tu as besoin pour aller mieux, les soins peuvent être organisés de différentes façons. Tu peux venir seulement dans la journée, ou parfois rester à l'hôpital jour et nuit. L'équipe qui s'occupe de toi, te demande comment tu vas et adapte les soins avec tes représentants légaux et toi.

Les différentes façons de t'aider

Quand tu restes à l'hôpital la nuit et la journée

Si tu es hospitalisé, tu es accueilli dans une unité où des professionnels de santé sont présents jour et nuit pour veiller sur toi. Tu passes au moins une journée et une nuit sur place.



Quand tu n'es pris en charge qu'en journée

Parfois, tu viens seulement pour les soins, puis tu rentres chez toi. Cela peut se passer dans différents lieux, selon ta situation :



- **Au Centre Médico-Psychologique (CMP)** : tu rencontres des professionnels pour parler, faire des bilans et être accompagné près de chez toi.
- **Au Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)** : tu participes à des activités en petit groupe pour t'aider à te sentir mieux et gagner en confiance.

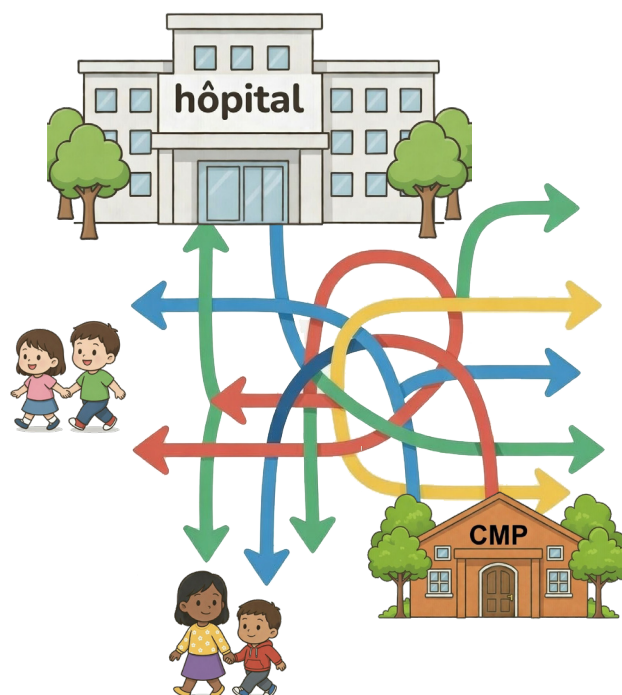
- **À l'hôpital De Jour (HDJ)** : tu viens pour une quelques heures, une demi-journée ou une journée entière avec plusieurs soins et activités.
- **À la maison** : dans certains cas, une équipe peut venir chez toi pour t'aider, afin d'éviter ou de réduire le temps d'hospitalisation.

Dans tous les cas, les professionnels de santé qui s'occupent de toi travaillent avec tes représentants légaux et avec d'autres personnes importantes pour toi, comme ton médecin généraliste ou ton école, pour construire ce qui te convient le mieux.

Les aides qui peuvent t'être proposées

Chaque enfant est différent. Voici des exemples de choses que tu peux faire pendant tes soins :

- rencontrer seul ou avec tes responsables légaux un professionnel de santé (pédopsychiatre, infirmier, psychologue, etc.) ;
- être accompagné dans ta vie quotidienne ;
- participer à des ateliers en petit groupe (musique, dessin, théâtre, contes, activités dans l'eau, etc.) ;
- faire des séances de psychomotricité ou d'orthophonie, etc. ;
- recevoir de l'aide pour l'école avec des enseignants spécialisés.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le **site**
internet du CESAME.



Nos lieux de soins

Centre Roger Misès

33 rue de la Charnasserie - 49100 Angers

hospitalisation

■ Secteur Est

Unité d'hospitalisation Complète -
Flavigny
Tel : 02 41 80 77 53

■ Secteur Ouest

Unité d'hospitalisation Complète -
Solotareff
Tel : 02 41 80 77 57

Département de Soins pour Adolescents

25 rue Bécларd - 49100 Angers

ambulatoire

■ CMP/CATTP/HDJ Arthur Rimbaud

Tel : 02 41 80 76 61

Secteur Est

ambulatoire

■ CMP/CATTP/HDJ Chagall

33 rue de la Charnasserie, 49100 Angers
Tel : 02 41 80 77 63

■ CMP/CATTP/HDJ Picasso

33 rue de la Charnasserie, 49100 Angers
Tel : 02 41 80 76 94

■ CMP/CATTP Trélazé

51 avenue Mendès France, 49800 Trélazé
Tel : 02 41 80 76 94

Secteur Ouest

ambulatoire

■ CMP/CATTP Tosquelles

33 rue de la Charnasserie, 49100 Angers
Tel : 02 41 80 77 41 / 02 41 80 76 93

■ CMP/CATTP Segré

1 chemin du stade, 49500 Segré
Tel : 02 41 26 42 65

■ CMP/CATTP Saint-Georges-sur-Loire

Rue Adrien Meslier, 49170 Saint-Georges-sur-Loire
Tel : 02 41 80 77 17

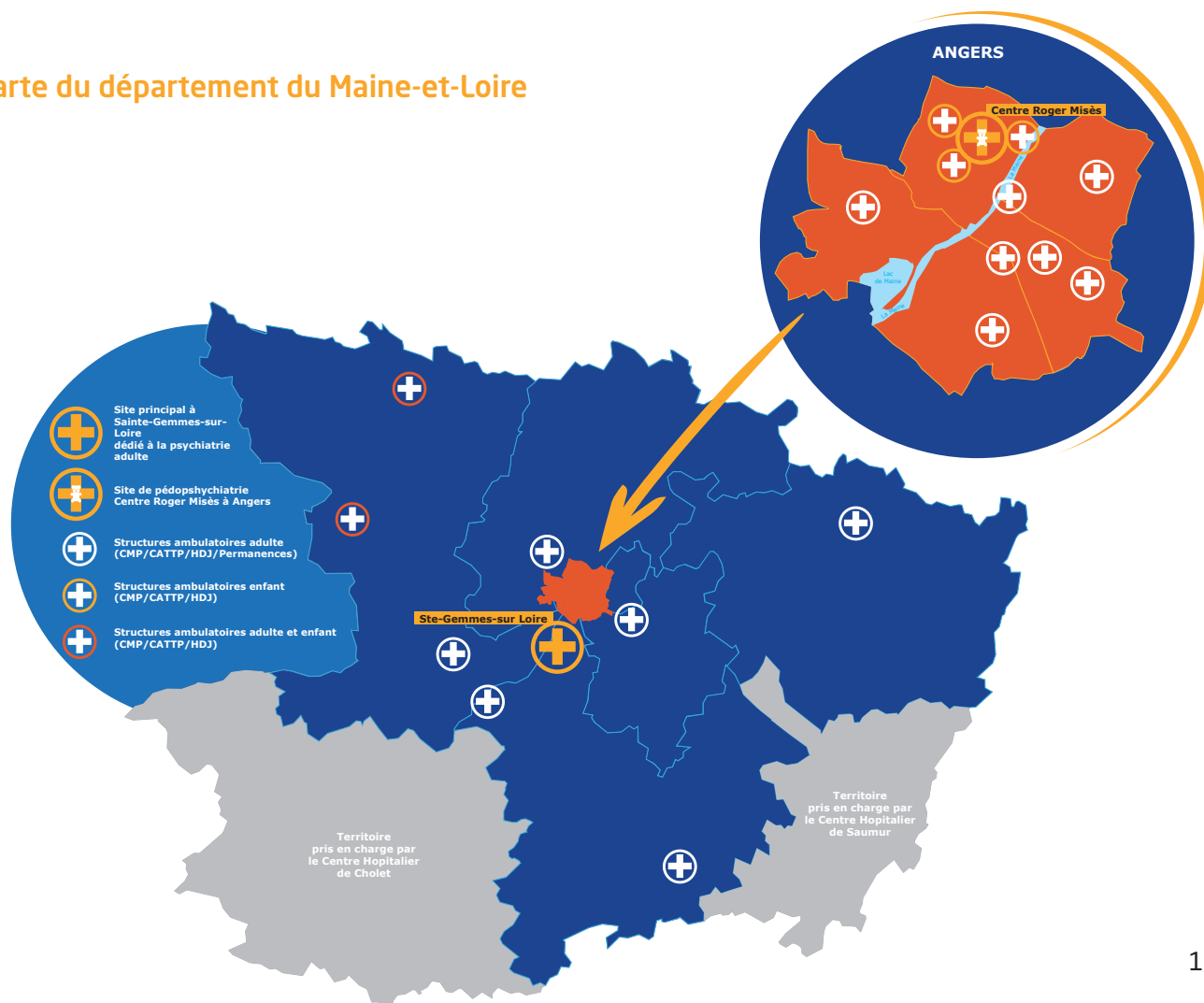
Roger Misès est né en 1924. C'était un médecin spécialisé dans la santé mentale des enfants et des adolescents, appelé pédopsychiatre. Il a beaucoup aidé à faire évoluer la façon de soigner les jeunes en France.

Il a participé à la création d'une organisation des soins où les enfants peuvent être accompagnés près de chez eux, par des équipes qui les connaissent bien.

Roger Misès pensait qu'il fallait aider les enfants de plusieurs façons : avec des soins, de l'accompagnement pour la vie quotidienne et un soutien pour apprendre. Il a encouragé la création de petites unités, chaleureuses et rassurantes, où les enfants pouvaient se sentir en sécurité.

Toute sa vie, il a défendu une idée importante : pour aider un enfant à aller mieux, il faut s'intéresser à tout ce qui compte pour lui - sa santé, sa famille, son école et son développement. Son travail continue d'inspirer les équipes qui accueillent aujourd'hui les enfants et les adolescents au CESAME.

Carte du département du Maine-et-Loire



Ton arrivée et ton accueil

Informations à destination de tes parents ou représentants légaux

ch-cesame-angers.fr

Votre admission

ou

**flashez ce
QR code**



Ton arrivée et ton accueil

Formalités administratives

Lors de l'admission de votre enfant dans l'établissement, il vous sera demandé de fournir à l'accueil de l'unité d'hospitalisation les pièces justificatives suivantes afin que le séjour de votre enfant soit pris en charge :

Documents d'Assurance Maladie :



- carte Vitale ou attestation de droits à l'Assurance Maladie ;
- attestation d'ouverture de droits du représentant légal t'assurant ;
- carte de mutuelle.

Documents d'identité :



- carte nationale d'identité (CNI) ou passeport valide (en l'absence de CNI ou passeport, livret de famille) ;
- pour les ressortissants non communautaires : titre de séjour en cours de validité.

Il est également nécessaire de nous transmettre le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations obligatoires à jour.

Votre enfant n'a pas de droits ouverts à l'Assurance Maladie ?

Les assistants sociaux du service, en lien avec le service admissions-facturation, pourront vous aider dans vos démarches, notamment à obtenir :

- la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ;
- l'Aide Médicale d'État (AME).



Autorisation de soins

Pour l'hospitalisation d'un mineur et dès la consultation de préadmission, le consentement des titulaires de l'autorité parentale à l'entrée dans l'établissement est indispensable. Pour cela, un formulaire autorisant les soins doit être signé par les titulaires de l'autorité parentale.



Autorisation de sortie thérapeutique

Une autorisation de sortie thérapeutique pour que votre enfant puisse participer aux activités à l'extérieur de l'hôpital (activité sportive, socialisation, etc.) vous sera demandée.

L'identification de votre enfant pour sa sécurité

Pour garantir une prise en charge sécurisée et protéger vos données de santé, le CESAME met en place des procédures de vérification de l'identité, appelées identitovigilance. Elles assurent que chaque patient soit correctement identifié par tous les professionnels et que le partage des informations médicales se fasse en toute sécurité.



Avec votre accord, les soignants prennent en photo l'enfant afin de le reconnaître (trombinoscope, pilulier).

Ces mesures peuvent également être décidées par le médecin si son état de santé l'exige. La vérification de l'identité est un acte de soin essentiel : elle limite les risques d'erreurs, dont les conséquences peuvent être graves.

Interprétariat

Pour assurer un accueil de qualité et faciliter les échanges entre patients, familles et professionnels de santé, le CESAME met à disposition un service d'interprétariat en langues étrangères et en langue des signes française.

Selon les besoins, ce service peut être proposé par l'équipe médicale lors de la prise en charge de votre enfant, ou vous pouvez en faire la demande dès votre arrivée auprès des professionnels de santé du service.

Service social hospitalier

Des assistants sociaux sont à votre écoute dans chaque service de soins pour vous aider dans les démarches et droits attenants à la prise en charge de votre enfant. Tenus au secret professionnel, leur intervention en votre faveur nécessite de leur communiquer toute information utile vous concernant et concernant votre enfant.



Frais de séjour et transport

Toute prise en charge entraîne des frais. Au CESAME, établissement public de santé mentale, l'Assurance Maladie couvre 80 % des coûts d'hospitalisation. Si l'enfant n'a pas encore de droits ouverts, il est essentiel d'effectuer les démarches nécessaires afin d'éviter un reste à charge important.



**L'Assurance Maladie
couvre**

80%

des coûts
d'hospitalisation.

**Votre mutuelle ou
complémentaire santé peut
rembourser**



20%

restants ainsi que
certains suppléments
ou dépassements
d'honoraires.



Toute personne
hospitalisée à temps plein
doit s'acquitter des frais
hôteliers et logistiques
(15 euros par jour). Ces
frais demeurent à votre
charge, sauf en cas
d'exonération.

Ainsi, un avis vous sera adressé par courrier à votre domicile pour préciser les éventuels frais restant à votre charge, avec la possibilité d'effectuer le règlement en ligne.

Selon l'état de santé de l'enfant, un transport sanitaire peut être nécessaire lors de son entrée ou de sa sortie de l'hôpital.

Les frais de transport sont encadrés par l'Assurance Maladie : une prescription médicale est indispensable pour bénéficier d'un remboursement total ou partiel.



Scannez ce QR code pour accéder au règlement en ligne

Affaires personnelles

Pour tes soins

Ton entourage doit fournir les pièces médicales importantes : lettres de liaison, comptes-rendus d'hospitalisation, courriers médicaux, dernières ordonnances, examens complémentaires, etc. Toute pièce utile.

Pour ton séjour

Durant ton séjour, tu auras besoin d'effets personnels :

Une trousse de toilette complète (comprenant brosse à cheveux, brosse à dent, savon, dentifrice, shampoing, gel douche, déodorant, protections hygiéniques féminines, etc.)

Robe de chambre (sans ceinture)

Pyjamas ou chemises de nuit

Tenues pour le jour, amples et confortables (dont 2 pulls ou gilets)

Chaussures confortables (dont une paire de chaussures d'intérieur ou chaussons)

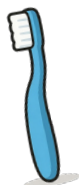
Boîte pour appareil dentaire, lunettes ou appareil auditif

Paquet de mouchoirs jetables

Réveil

Sac pour le linge sale

Sous-vêtements (à prévoir pour 7 jours minimum)





Si tu as besoin, tu peux également emmener ton doudou, des jouets, livres, puzzles, etc. pour t'occuper.

Ta famille ou tes proches devront se charger de l'entretien de ton linge personnel, ils devront notamment veiller à ce que tu disposes toujours de vêtements propres pour une semaine complète minimum.



Non

Nous te recommandons de ne pas apporter :

- objets tranchants ou dangereux ;
- console de jeu, ordinateur portable ou tout appareil pouvant faire des photographies ;
- argent ou objets précieux.

À ton arrivée, tu pourras confier tes objets de valeur à la régie de dépôt présente dans chaque unité d'hospitalisation. Pense à les récupérer le jour de ta sortie. Les valeurs non réclamées sont ensuite transférées au Trésor public.

Si tu choisis néanmoins de conserver certains objets de valeur dans ta chambre, tu en assumes l'entière responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un inventaire de tes effets personnels sera réalisé en ta présence et sera conservé dans ton dossier médical. Si ton état de santé ne te permet pas d'y assister, deux soignants s'en chargeront, en attendant de pouvoir échanger avec toi.

Ce que nous fournissons pendant ton séjour

L'hôpital met à disposition des draps et du linge de toilette. Toutefois, l'entretien industriel du linge peut le fragiliser et l'abîmer. Nous te conseillons pour ton confort d'apporter tes propres serviettes de toilette.

En cas d'oubli d'affaires personnelles, il sera toujours possible de te les faire porter par tes proches.



Ton séjour

organisation et fonctionnement

ch-cesame-angers.fr

Votre admission

ou

**flashez ce
QR code**



Ton séjour - organisation et fonctionnement

Ta vie au sein de l'unité

Chambre

Dans la majorité des cas, tu bénéficieras d'une chambre seule. En effet, le CESAME dispose de chambres individuelles et d'une chambre double.



Pour l'attribution des chambres, l'équipe soignante tient compte de l'état de santé des personnes en soins, de la durée d'hospitalisation de chacun et des demandes exprimées.



Aussi, afin de respecter ton intimité, nous te remettons à ton admission un bracelet qui te permet de verrouiller ta chambre ; seuls les professionnels de santé pourront l'ouvrir, en cas de besoin.

Repas

Les repas sont pris en commun ou dans ta chambre, selon les indications médicales et l'organisation du service.

Un menu unique est proposé à tous mais peut être adapté en fonction de ton régime alimentaire, pour des raisons médicales ou personnelles.

A large, stylized red dinosaur-like creature with a long neck and a small head, looking up towards the speech bubble.

Si tu le souhaites, tu peux rencontrer un diététicien en faisant la demande auprès de l'équipe soignante.

Traitements médicamenteux



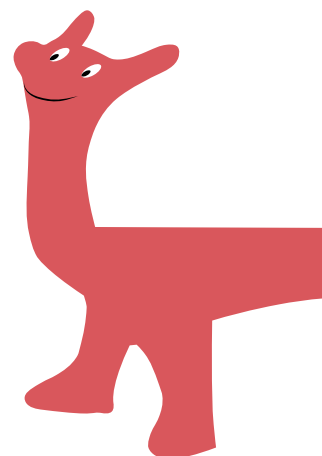
Dès ton arrivée, veille à signaler à l'équipe soignante tes traitements habituels, l'équipe de la pharmacie en collaboration avec l'équipe soignante feront une conciliation de l'ensemble de tes traitements pris chez toi (psychiatrique et somatique, sur ordonnance ou non) afin d'assurer un suivi de tes traitements médicamenteux et de l'adapter si besoin.

Les traitements sont prescrits par les médecins et administrés par les infirmiers. Ils sont distribués à heure régulière (matin, midi, soir et nuit), le plus souvent au niveau de la salle de soins.



Prends bien ton traitement, il est indispensable pour ta santé.

N'hésite pas à poser tes questions à l'équipe soignante ou à leur faire part de toute gêne que tu penses liée au traitement.



Règles d'hygiène

Pour protéger ta santé et celle des autres, pense à te laver régulièrement les mains. Cela permet de limiter la propagation des microbes pendant ton séjour.

Si tu présentes des symptômes tels que de la fièvre, de la toux ou des signes de maladie, il est recommandé de porter un masque chirurgical. Les masques peuvent être demandés à l'équipe soignante.



Scannez ce QR code pour en savoir plus sur l'hygiène des mains



Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés au sein de l'établissement, à l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance.



**Solution
hydroalcoolique**



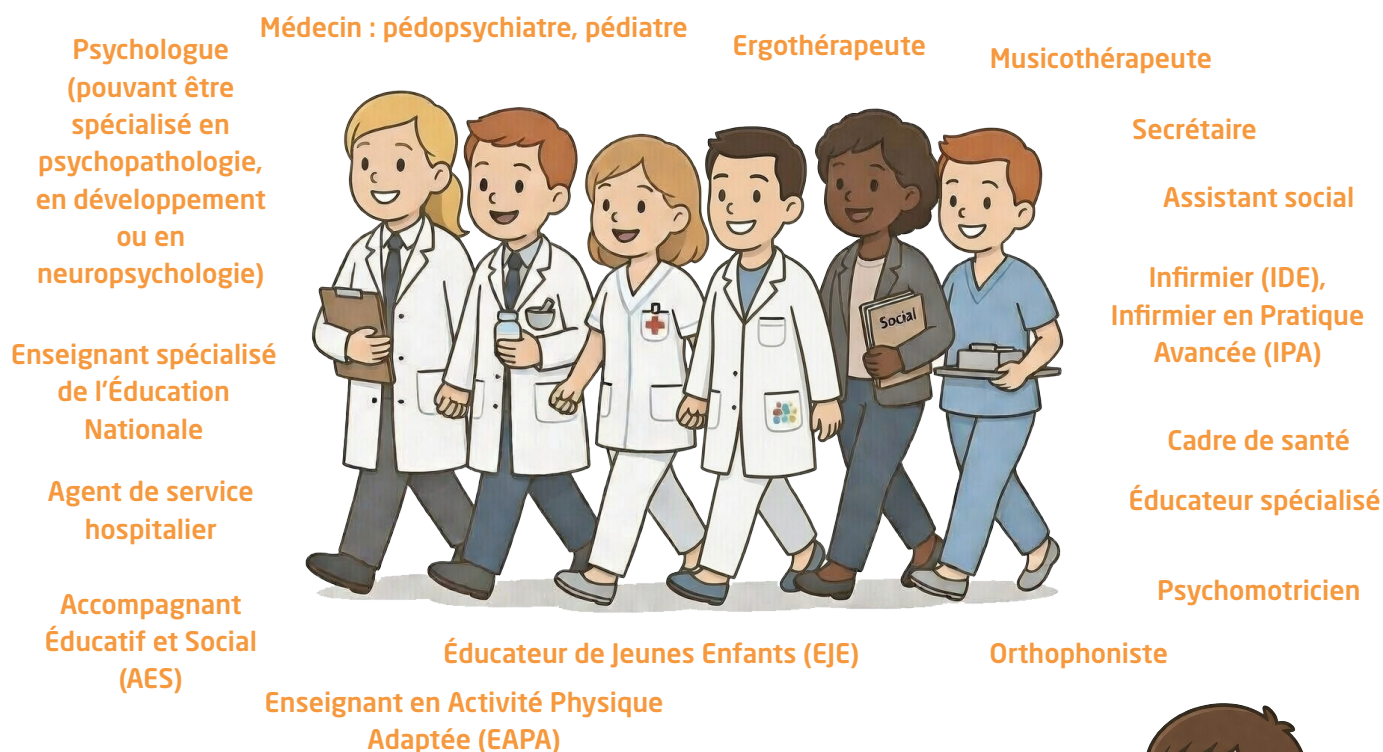
**Port du
masque**



**Animaux de
compagnie interdits**

Équipe pluridisciplinaire

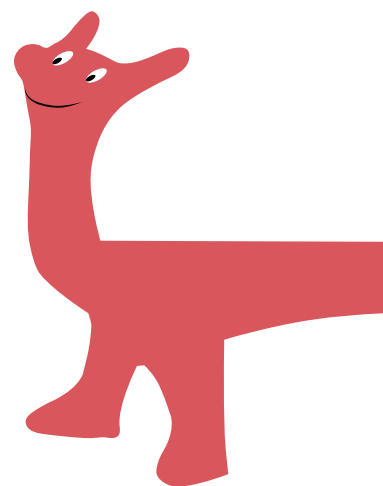
Une équipe composée de différents professionnels s'occupera de toi durant ton séjour à l'hôpital, que ce soit au sein de l'unité d'hospitalisation ou dans d'autres services :



Scannez ce QR code pour
trouver le détail de ces
métiers sur le site internet
du CESAME.



Si des échanges avec des intervenants extérieurs (médecin, travailleur social, enseignant, éducateur, etc.) paraissent souhaitables, ils ne se feront qu'avec l'accord de ton entourage et dans le respect du secret professionnel.



L'hôpital accueille des stagiaires infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, psychomotriciens, assistants sociaux, internes, etc. Toutes ces personnes en formation sont en capacité de t'accompagner sous la responsabilité du service et sont soumises au secret professionnel.

Prestations multimédia

Une équipe composée de différents professionnels s'occupera de toi durant ton séjour à l'hôpital, que ce soit au sein de l'unité d'hospitalisation ou dans d'autres services :



Télévision

Il n'y a pas de télévision dans les chambres, mais tu peux la regarder dans le salon commun à certains moments de la journée. Les journées sont généralement bien occupées grâce aux activités proposées par l'équipe soignante (groupes de parole, bricolage, jeux de société, etc.).



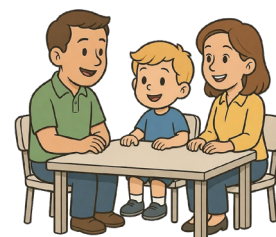
Téléphone et ordinateur

L'utilisation du téléphone portable est interdite en unité d'hospitalisation, sauf sur prescription médicale.

Il est possible d'utiliser les ordinateurs fixes de l'unité après en avoir demandé l'accord auprès des soignants.

Visites

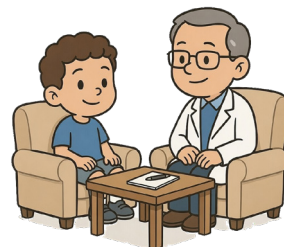
Selon le contrat de soins, décidé en équipe pluridisciplinaire, tu peux avoir la possibilité de recevoir des visites. Ces visites sont possibles tous les jours de la semaine et le weekend, mais pour des raisons d'organisation, elles devront être programmées.



Ta vie personnelle et relationnelle

Déplacements et sorties

Tes déplacements au sein du service et tes souhaits de sortie sont abordés avec ton pédopsychiatre référent et tes représentants légaux.



Courrier

Tu peux recevoir et envoyer du courrier pendant ton séjour.

Pense à communiquer à tes proches l'adresse exacte du CESAME ainsi que le nom du service dans lequel tu es hospitalisé afin de faciliter l'acheminement de ton courrier. Sa distribution s'effectue du lundi au vendredi.



Si tu souhaites envoyer un courrier, veille à bien l'affranchir avant de le remettre aux soignants pour expédition.

Adresse de l'hôpital :

Ton nom et prénom
Centre Roger Misès
(CESAME)

Nom du secteur et de l'unité
33 rue de la Charnasserie,
49100 Angers

Culture

Dans le cadre de ta prise en charge, il peut t'être proposé de participer à des activités ainsi qu'à des sorties de nature culturelle, artistique.

Pratique culturelle

Le CESAME t'accueille dans le respect de tes croyances et convictions religieuses.

Durant ton séjour, tu peux demander la visite d'un représentant du culte de ton choix en t'adressant aux soignants.



Pour plus d'informations,
consulte la direction des usagers
02 41 80 79 31

Règles de vie et sécurité

Ta sécurité, une priorité

Prévention et sécurité incendie

Le CESAME applique la réglementation en vigueur en matière de sécurité incendie et de prévention des risques, conformément aux règles applicables aux établissements recevant du public.

En cas d'alerte, tu devras suivre les consignes de sécurité données par les équipes du CESAME.

Vidéoprotection et respect de ta vie privée

Les accès au site sont placés sous vidéoprotection. Ces dispositifs sont mis en œuvre dans le respect du secret médical, de ta dignité et de ta vie privée, conformément à la réglementation en vigueur.

Scannez ce QR code
pour en savoir plus sur
le règlement intérieur,
chapitre 4 «votre sécurité»



Respect d'autrui

Le respect entre toutes les personnes de l'établissement est indispensable. Merci d'avoir un langage correct avec les autres jeunes comme avec les professionnels, de parler calmement et d'éviter tout comportement déplacé.



Chacun a droit à sa vie privée : il est interdit de prendre ou de partager des photos ou des vidéos de patients ou de personnels, notamment sur les réseaux sociaux.

Si ces règles ne sont pas respectées, des sanctions peuvent être appliquées, pouvant aller jusqu'à une exclusion et des poursuites judiciaires.

Respect des lieux et des équipements

Merci de prendre soin des locaux, du matériel et des équipements mis à ta disposition. Leur bon état est important pour ton accueil et pour le travail des équipes qui t'accompagnent.

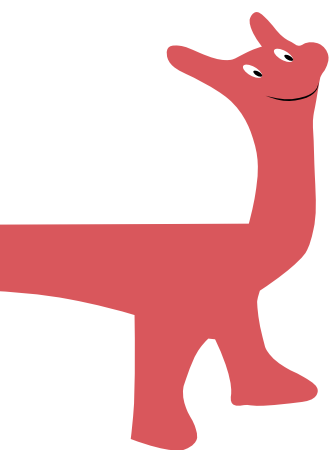
Substances interdites, objets dangereux et tabac

Pour ta sécurité et celle de tous, les boissons alcoolisées, le Cannabidiol (CBD), les produits illicites ainsi que les objets jugés dangereux sont interdits au sein de l'établissement.



La consommation de boissons énergisantes est strictement déconseillée au sein de l'hôpital en raison de leurs effets psychoactifs.

L'équipe soignante peut être amenée à vérifier avec toi le contenu de ta chambre ou à s'assurer que tu n'es pas en possession de produits non autorisés. Toute détention entraînera une confiscation définitive pour destruction.

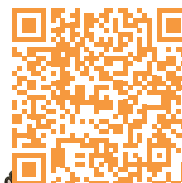


Une aide au sevrage des conduites addictives peut t'être apportée, renseigne-toi auprès du personnel soignant.

Il est strictement interdit de fumer ou devapoter dans l'ensemble des espaces fermés et couverts du CESAME.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions, conformément au règlement intérieur.

Scannez ce QR code pour en savoir plus concernant tes engagements en tant qu'utilisateur du CESAME



Lors de ton entretien de préadmission, tu as signé accompagné de tes parents ou représentants légaux, les règles de vie du centre Roger Misès. Tu dois t'y conformer et vous pouvez les retrouver via ce QR code.



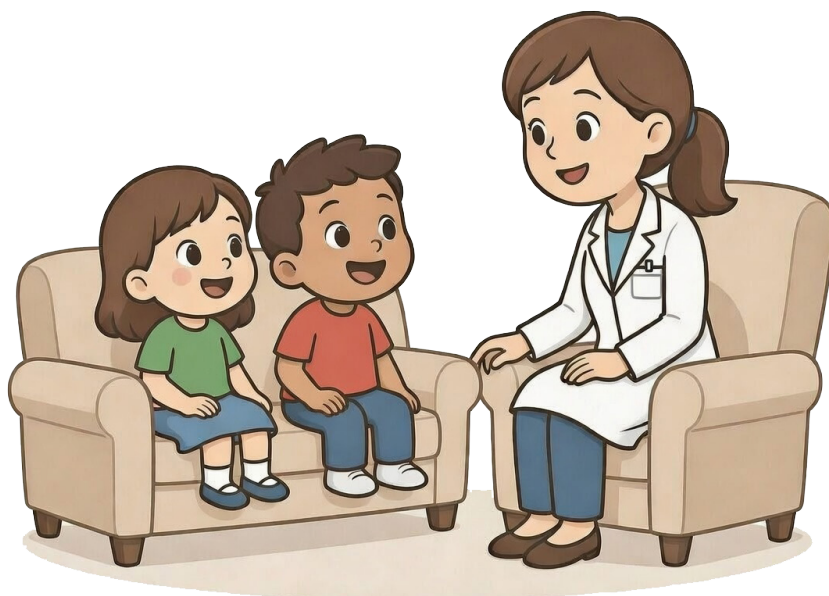
Le CESAME s'engage à des soins de qualité

ch-cesame-angers.fr

Politique qualité

ou

**flashez ce
QR code**



Le CESAME s'engage à des soins de qualité

Droit à des soins de qualité et sécurisés

Afin de te proposer des soins de qualité et sécurisés, le CESAME s'appuie notamment sur la COMmission Qualité, RISques et Evaluations (COMQRIE) qui définit un plan d'actions en tenant compte des recommandations nationales pour accompagner les professionnels dans leurs pratiques. Les jeunes professionnels reçoivent également une formation spécialisée sur la santé mentale à leur arrivée au CESAME.



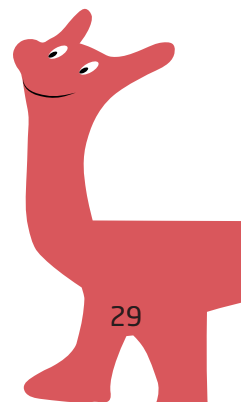
Le CESAME s'appuie également sur les déclarations d'incident faites par les professionnels pour ajuster les organisations, les prises en charge et les soins proposés. Si tu constates un dysfonctionnement, tu peux demander à tes parents ou représentants légaux d'y contribuer en déclarant un incident sur le portail Internet du ministère de la santé (*signalement.social-sante.gouv.fr*) ou en t'adressant à la direction des usagers du CESAME.

Prise en charge de la douleur

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge ta douleur : si tu ressens une douleur physique, n'hésite pas à en parler aux soignants qui t'entourent. Il existe différents moyens pour la soulager.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) est l'instance officielle de l'établissement chargée de la prise en charge de la douleur. Ses missions sont les suivantes :

- organiser la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement ;
- informer et former les personnels de santé ;
- mettre en place au sein des services des protocoles de prise en charge de la douleur.



COMité du MEdicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)

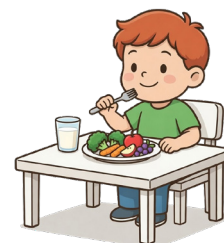


La sécurisation de ta prise en charge médicamenteuse est un point d'attention important au CESAME.

Toute personne impliquée dans ce processus apporte une vigilance particulière à chaque étape du processus : de l'élaboration du livret thérapeutique par le COMEDIMS jusqu'à la surveillance de l'administration des traitements par les infirmiers en passant par la prescription par les médecins et leur analyse par les pharmaciens.

Alimentation

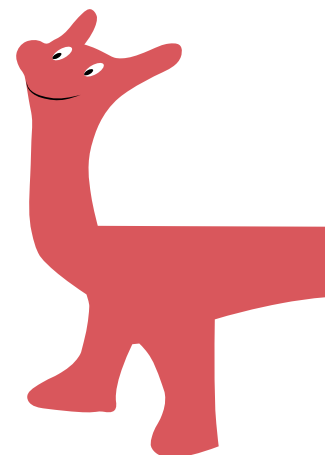
Une bonne alimentation est indispensable pour une bonne santé. Grâce au Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN), le CESAME a élaboré un plan d'actions pour améliorer la prise en charge nutritionnelle de ses usagers. Ce plan permet d'agir pour les troubles nutritionnels, les troubles métaboliques ou diabétiques, les suivis post-chirurgie bariatrique et les risques de fausse route.



Un diététicien peut te rencontrer pour un bilan personnalisé si tu le souhaites.

Santé sexuelle

Le Comité Prévention Santé Sexuelle (CPSS) intervient auprès des équipes et des usagers pour des actions de prévention. Il a une fonction ressource (outils, documents, jeux, etc.) autour des questions de sexualité et organise une journée annuelle de prévention en décembre.



Tes droits

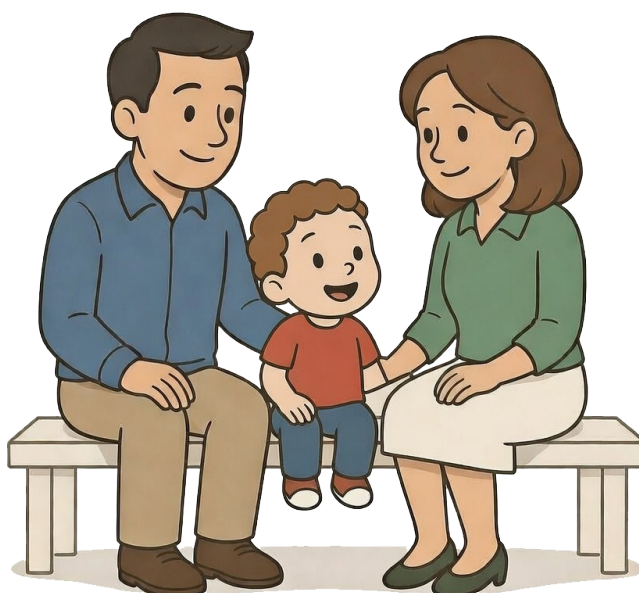


ch-cesame-angers.fr

Vos droits

ou

**flashez ce
QR code**

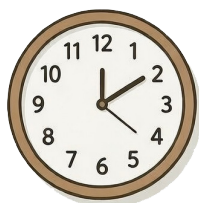


Tes droits

Contacter la direction des usagers

Si tu n'es pas satisfait de ta prise en charge, nous t'invitons d'abord à en parler avec le cadre de l'unité ou à ton médecin.

Si cette démarche ne t'apporte pas de réponse satisfaisante, tu peux ensuite, avec l'aide de tes représentants légaux, saisir la direction des usagers, dans les bureaux de la direction générale, en déposant une plainte ou une réclamation.



Elle t'accueille du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Ta demande sera instruite en lien avec la Commission Des Usagers (CDU), qui pourra, si besoin, te recevoir accompagné de tes représentants légaux, afin d'examiner la situation avec vous et vous orienter vers un médiateur.

La direction des usagers est également à ton écoute pour recueillir tes remerciements destinés aux équipes.

Téléphone : 02 41 80 79 31



Retrouvez le
formulaire de
contact sur le
site internet
du CESAME

Contacter la Commision Des Usagers

Tu peux également, avec l'aide de tes représentants légaux, adresser tes plaintes, réclamations ou propositions à la Commission des Usagers (CDU). Elle veille à la qualité de ta prise en charge et au respect de tes droits tout au long de ton séjour.

Composition



Mathilde ESTOUR-MASSON

directrice des usagers

Claire BERTRAND

médiatrice médecin

Didier PELTIER

médiateur médecin suppléant

Virginie MORIN

médiatrice non médecin

Jean-Noël NIORT

médiateur non médecin suppléant

Martine BRAUD

représentante des usagers, UDAF 49

Danièle DENIS

représentante des usagers, UNAFAM

Isabelle BARB

représentante des usagers suppléante, UNAFAM

Marion TESSIER

représentante des usagers suppléante, ARGOS 2001

Marie BENSLIMANE

présidente de la Commission Médicale d'Établissement

Sylvie MENJON

représentante de la direction des soins

Christine GARREC

représentante du Comité Social d'Établissement

Céline MAROLEAU

représentante du Comité Social d'Établissement suppléante



Contact :

representantsdesusagerscdu@ch-cesame-angers.fr



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet du
CESAME

Contacter un médiateur

Le médiateur a pour mission de t'écouter, de t'accompagner dans ta réflexion et de contribuer au rétablissement d'une relation de confiance entre tes représentants légaux et toi, l'établissement et/ou l'un de ses professionnels.



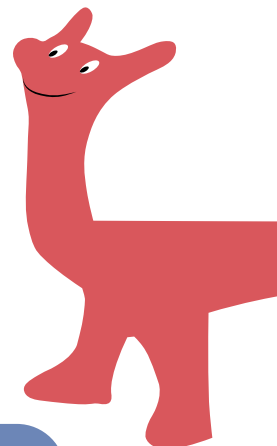
Au CESAME, deux médiateurs peuvent être saisis :

- le médiateur médecin, médecin au CESAME ;
- le médiateur non médecin, agent du CESAME et membre de la Commission Des Usagers.

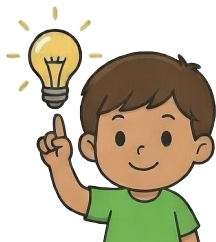
Lorsque ton mécontentement concerne l'organisation des soins ou le fonctionnement médical du pôle, du service ou de l'unité dans lesquels tu as été pris en charge, le médiateur médecin est compétent.

Pour toute autre situation (alimentation, confort de la chambre, accueil des proches, conditions d'hospitalisation, etc.), tu peux solliciter le médiateur non médecin.

Si ta plainte porte à la fois sur des aspects médicaux et non médicaux, tu as la possibilité de t'entretenir avec les deux médiateurs, qui seront alors saisis conjointement.



Droit à l'information et consentement aux soins



En tenant compte des informations et recommandations fournies, tu prends, avec l'aide de tes représentants légaux, ainsi que des professionnels de santé, les décisions qui concernent ta santé.

Tes informations personnelles et médicales

Pour assurer la continuité de tes soins et ta sécurité, certaines informations administratives et médicales sont enregistrées et traitées informatiquement. Ces données sont utilisées uniquement par l'équipe soignante qui te suit et, pour les informations administratives, par le service de facturation.



Ces traitements respectent la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Tu bénéficies d'un droit d'accès et de rectification sur tes informations personnelles.

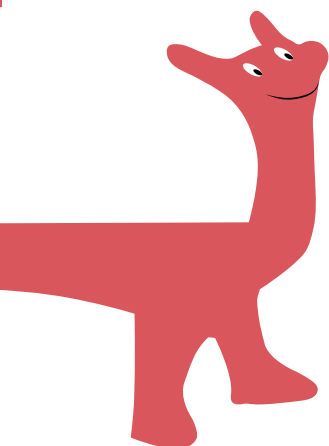


Pour en savoir plus, consultez le règlement intérieur page 9



Accès au dossier médical

Le CESAME rassemble l'ensemble des informations liées à ta prise en charge dans un dossier patient informatisé. Ce dossier est accessible uniquement aux professionnels qui participent à tes soins. Il contient toutes les informations médicales te concernant.



Tu peux accéder à ton dossier médical en en faisant la demande, accompagné de tes représentants légaux, auprès de la direction des usagers :

02 41 80 79 31

Pour plus d'informations, consultez la page « accès au dossier médical ».



Retrouve les 3 mots qui définissent César !

C	H	I	E	N
W	D	P	M	V
U	X	A	M	I
G	Q	F	L	C
R	O	U	G	E
P	T	W	X	Z

Solution :
Ligne 1 : chien
Ligne 3 : ami
Ligne 5 : rouge

Ta sortie

ch-cesame-angers.fr

Votre sortie

ou

**flashez ce
QR code**



Ta sortie

Conditions de sortie

Ta sortie est décidée par le médecin, en lien avec l'équipe soignante et tes proches, en veillant à ce que la continuité de tes soins soit assurée, dès que ton état de santé le permettra.



Ton départ sera préparé avec attention, en concertant tes proches et en prenant en compte tes besoins.

Préparer ta sortie

Comment se déroule la fin de ton hospitalisation ?



- Si tes représentants légaux ont donné leur accord, une lettre de liaison détaillant ton hospitalisation sera envoyée à ton médecin traitant et déposée dans *Mon Espace Santé* ;
- Des soins ambulatoires pourront t'être prescrits selon tes besoins.

Les démarches pratiques à effectuer avant ta sortie

Récupération de tes biens personnels

Les objets de valeur déposés à ton arrivée peuvent être récupérés dans ton unité en journée (9h-17h) auprès des soignants d'accueil.

Formalités administratives

Si tes parents ou représentants légaux ont besoin d'un bulletin de situation, ce dernier pourra leur être remis.

Règlement des frais

Tes représentants légaux recevront par courrier un avis détaillant les éventuels frais restants à charge. Ils auront la possibilité de procéder au règlement en ligne.

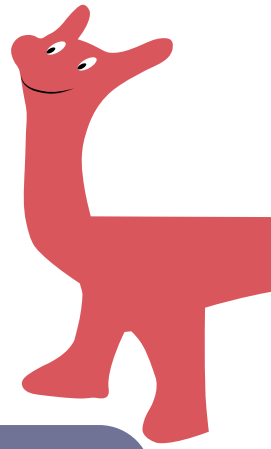
Pour le règlement en ligne, flashez ce QR code



Ton avis nous intéresse



Un questionnaire de satisfaction anonyme te sera remis lors de ta sortie. Il nous permet d'évaluer ton expérience pendant ton séjour et contribue à l'amélioration de nos prises en charge.



Tu peux le remplir, accompagner de tes proches ou non, et le remettre à l'équipe soignante ou à l'accueil de ton unité lors de ton départ.

Associations d'usagers et de proches

De nombreuses associations sont à ta disposition, pour toi ou pour tes proches. N'hésite pas à les contacter pour être soutenu et accompagné.

Consultation d'accompagnement parental



La consultation d'accompagnement parental s'adresse aux patients qui ont une difficulté de santé mentale et aux détenteurs de l'autorité parentale. Elle est un espace pour discuter des questions éducatives en tenant compte des aléas de la maladie. Les consultations se tiendront en visioconférence et sont gratuites. Ce dispositif est mis en place par l'UNAFAM.

Contact : accompagnement-parental@unafam.org / Tél. 01 53 06 30 43

Enfants, Sports, Culture, Adultes Loisirs (ESCA'L)



ESCA'L est une association qui propose des activités sportives, culturelles et de loisirs pour les enfants et adolescents en situation de troubles psychiques. Elle dépend de l'ADAPEI 49.

Contact : 02 41 22 06 70
escal@adapei49.asso.fr
www.escal49.fr

Guide à destination des familles

Un guide est édité par le CESAME pour accompagner spécifiquement les proches des personnes hospitalisées :
« Le livret à l'usage des familles ».

Disponible auprès
des soignants
ou
flashez ce
QR code



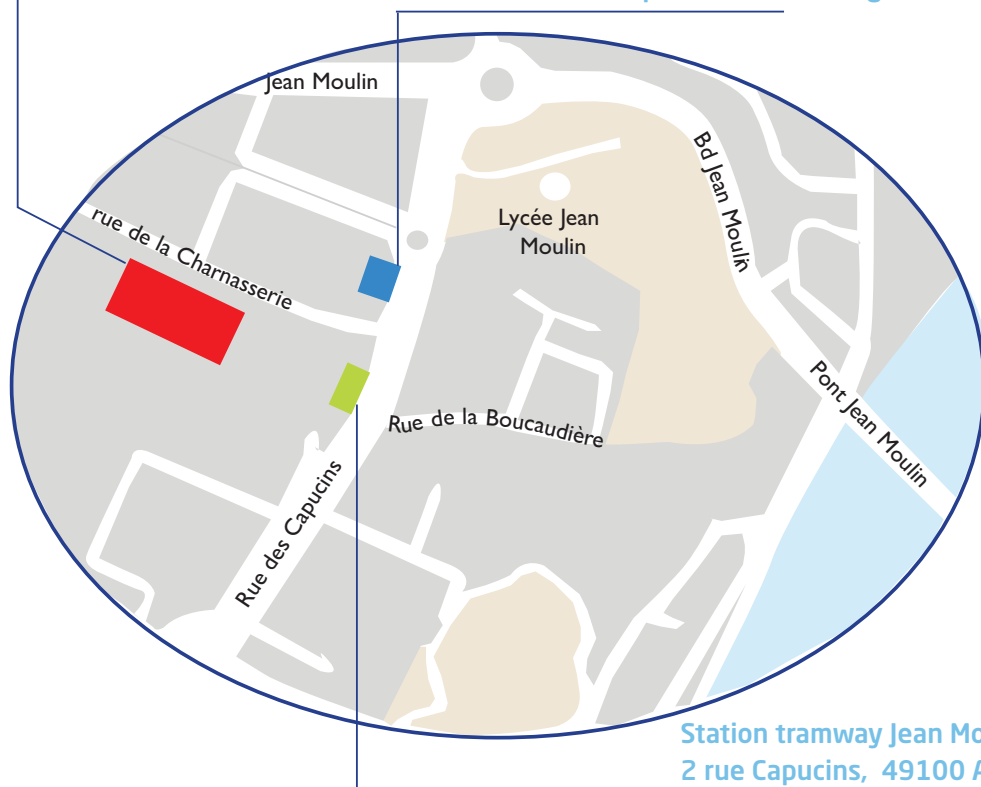
Annexes

Plan d'accès au centre Roger Misès

33 rue de la Charnasserie, 49100 Angers



Salle de sport Jean Moulin,
2 rue Capucins, 49100 Angers

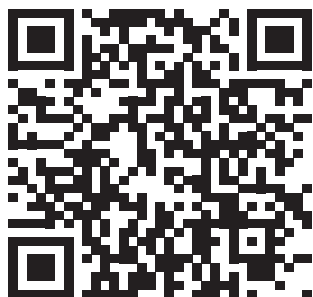


Station tramway Jean Moulin,
2 rue Capucins, 49100 Angers



Annexes

Contrat d'engagement contre la douleur



Retrouvez le contrat
d'engagement contre la douleur
**en flashant ce
QR code**





Charte européenne de l'enfant hospitalisé

1.

L'ADMISSION À L'HÔPITAL

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2.

ÊTRE ENTOURÉ PENDANT LE SÉJOUR

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.*

3.

IMPLIQUER LES PARENTS DANS LE PROCESSUS DE SOINS

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4.

ÊTRE INFORMÉ SUR LA MALADIE ET LES SOINS

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

5.

SOULAGER LA DOULEUR

Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins.

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6.

DES ACTIVITÉS DE LOISIR EN FONCTION DE L'ÂGE

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7.

UN ENVIRONNEMENT HOSPITALIER ADAPTÉ

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8.

FORMATION SPÉCIFIQUE DU PERSONNEL SOIGNANT

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9.

ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10.

RESPECT DE L'INTIMITÉ DE L'ENFANT

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants. »
(UNESCO).

Un enfant à l'hôpital, c'est l'affaire de tous.

Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.

* Non applicable en pédopsychiatrie.



Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

1.

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6.

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8.

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11.

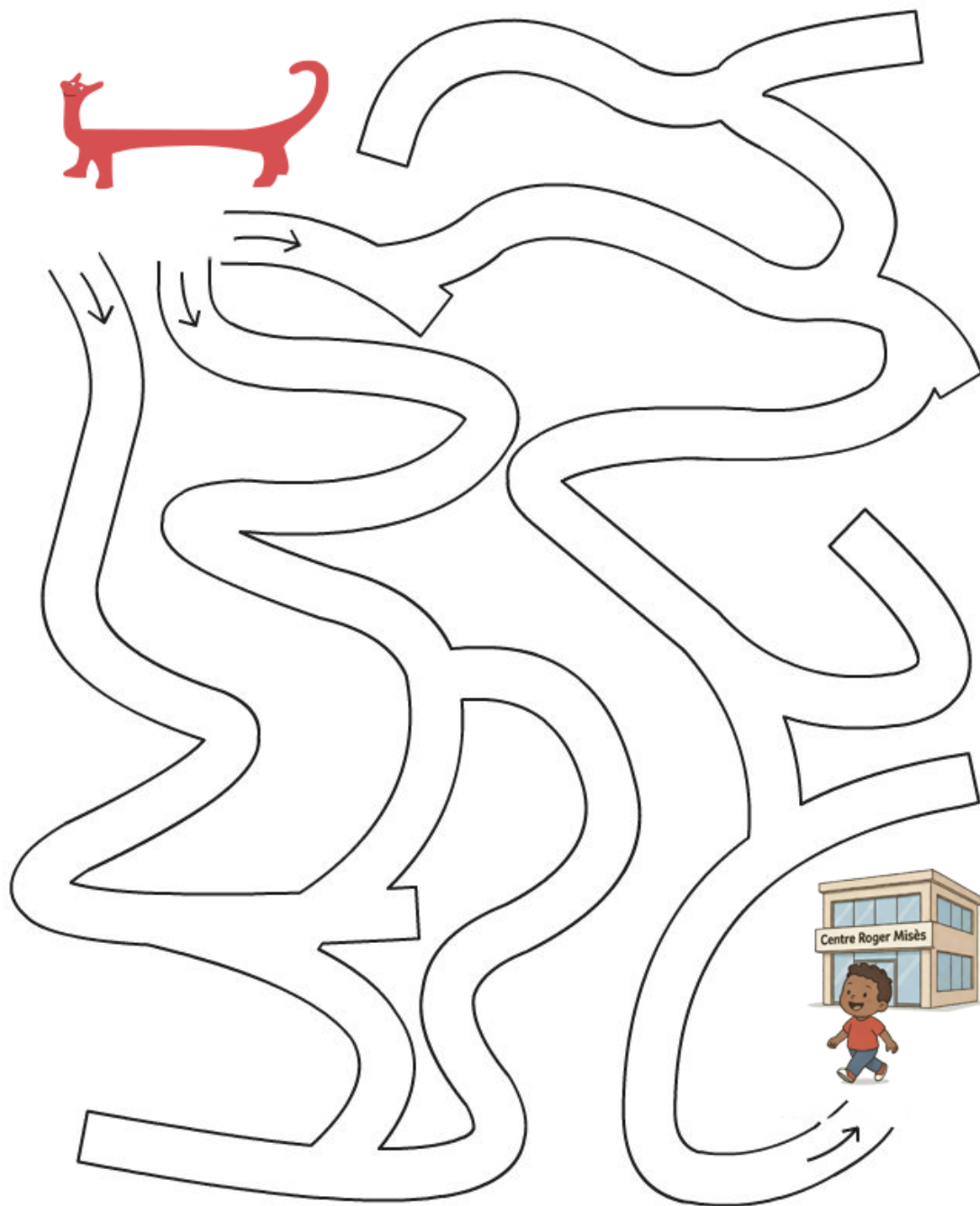
La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est disponible en plusieurs langues et en braille, via le site internet www.sante.gouv.fr.

Retrouvez le
document intégral
en français



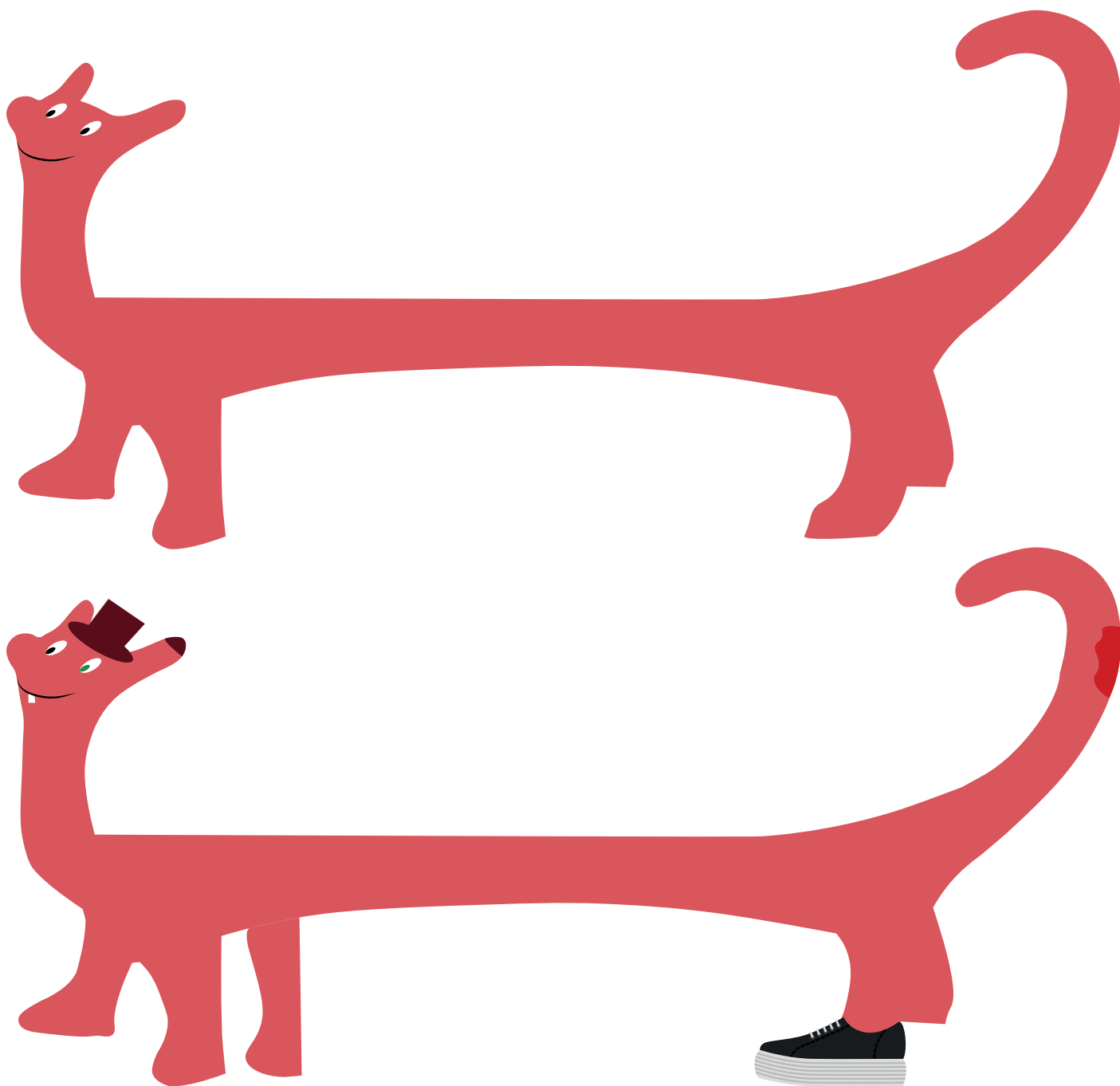
Aide César à retrouver son chemin pour te rejoindre



Relie les points pour redessiner César



Jeu des 7 erreurs : trouve les 7 différences sur César



César a perdu ses trois objets préférés ! Son ballon, son os et sa gamelle. Aide-le à les retrouver en entourant les objets.



Relie les mots correspondants aux images.

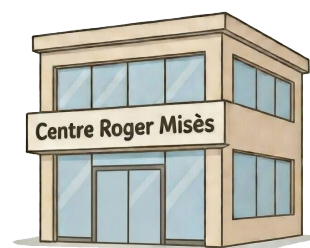
Mon centre
de soins

Mon ami
César

Ma maison

Mon doudou

Les personnes
sur qui je peux
compter au
centre Roger
Misès





Notes

Cette page est pour toi : exprime-toi librement !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Numéros utiles



Accueil - secteur Ouest

02 41 80 77 41



Accueil - secteur Est

02 41 80 76 53



Accueil - Standard

02 41 80 79 08



Direction des usagers

02 41 80 79 31



ch-cesame-angers.fr



cesame
centre de santé mentale • **angers**

application
disponible sur



Centre de Santé
Mentale Angevin
(CESAME)



@cesame49



@cesame49_